



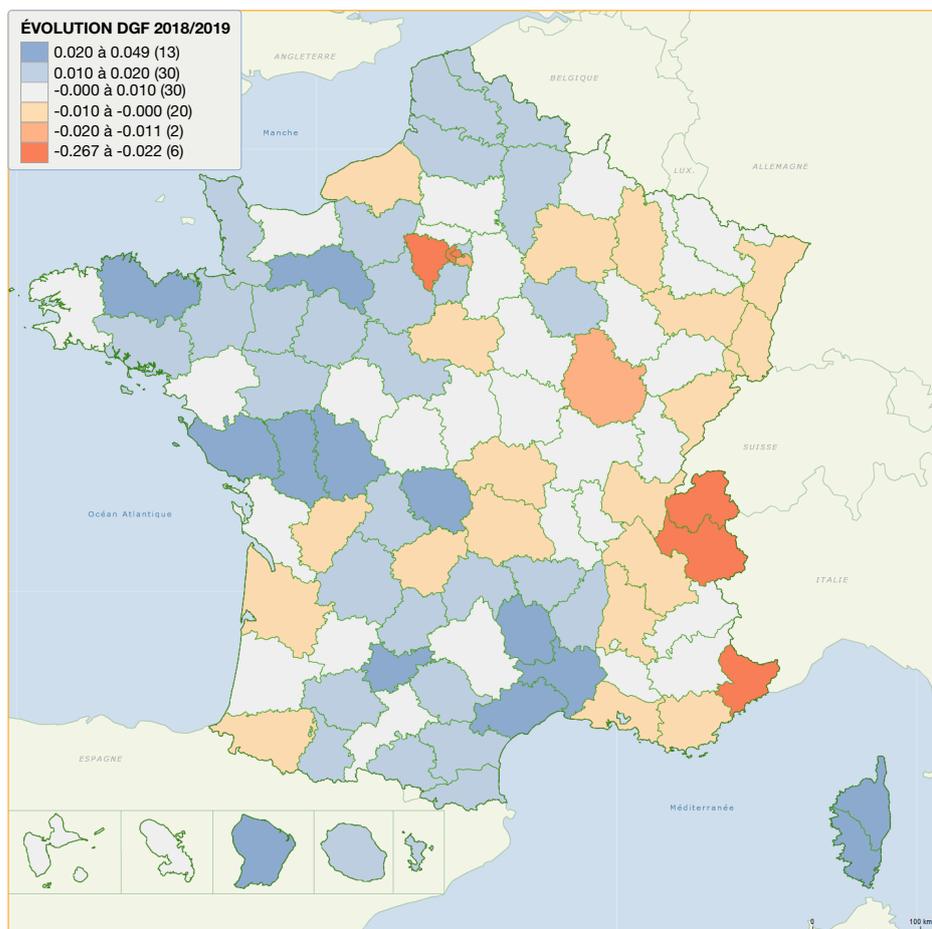
# SAVOIE : QUELLES ÉVOLUTIONS DE LA DGF EN 2019 ?

La stabilité de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) affichée au niveau national (enveloppe annuelle d'environ 27 Mds€ depuis 2017) se vérifierait, selon l'Etat, au niveau individuel puisque **en 2019 pour 76% des communes**, l'évolution de la DGF représente **une variation de moins de 1% de leurs recettes réelles de fonctionnement (RRF)**.

Rappelons que ce 1% correspond pour les communes les plus aisées à l'écrêtement maximal pouvant être effectué sur leur dotation forfaitaire.

Cette « stabilité » se vérifie en Savoie où 93% des communes subissant une baisse de leurs dotations, celle-ci représente moins de 1% de leurs RRF.

Néanmoins, la Savoie se démarque figurant parmi les 6 départements enregistrant les plus fortes baisses entre 2018 et 2019.



© CGET 2018 - IGN GéoFla — Département — Carte réalisée à partir de données importées par l'utilisateur.  
source : DGCL

## DU CÔTÉ DES COMMUNES NOUVELLES, DES GAINS GRÂCE AU JEU DES GARANTIES



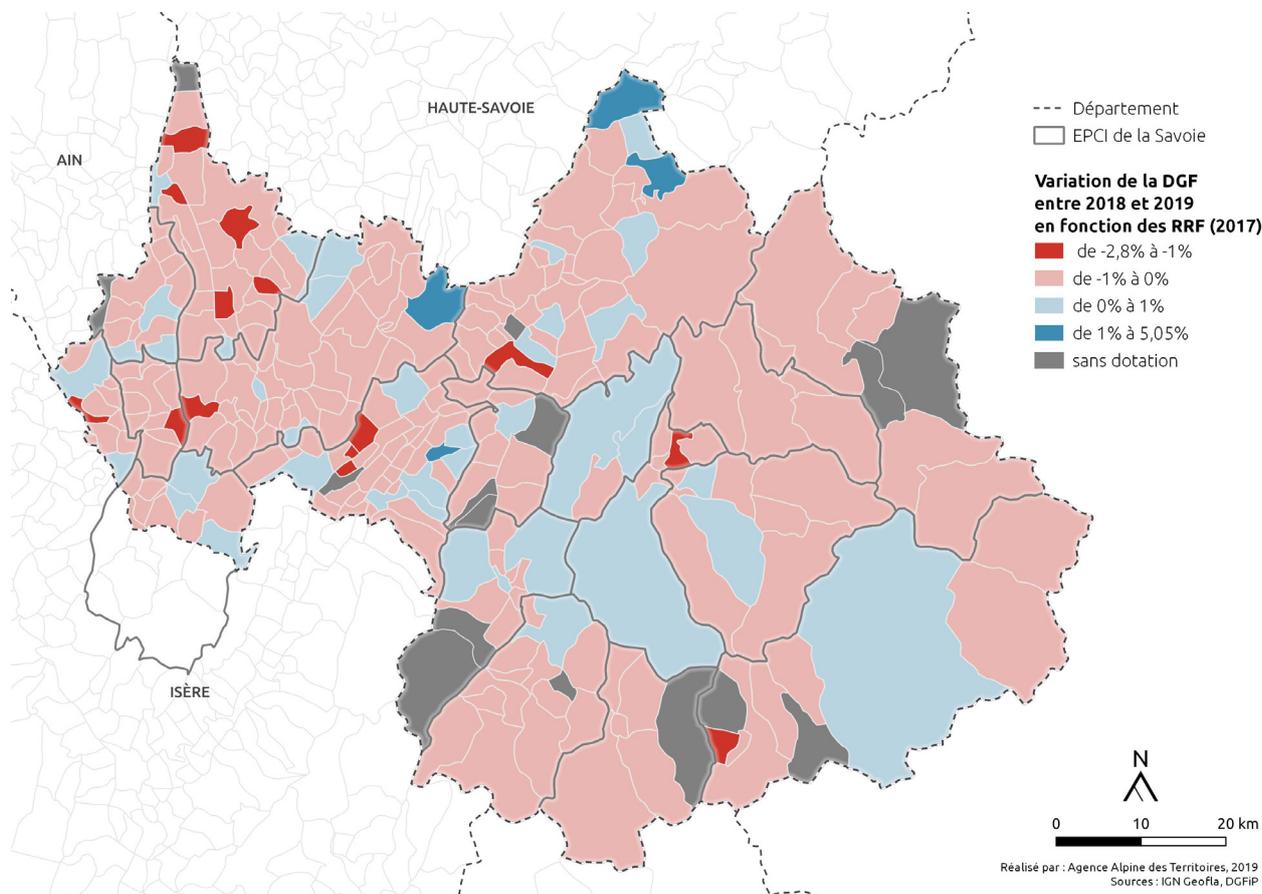
**+410 000 € EN SAVOIE**

8 communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2019 en Savoie. Toutes ont pu bénéficier a minima de la majoration de 5% de leur dotation forfaitaire et du renforcement de la péréquation.

## NOUVELLE BAISSÉ DE LA DGF DES COMMUNES EN SAVOIE



-1.6 M€ EN 2019



Il existe ainsi des disparités territoriales fortes. En regardant d'un peu plus près, **213 communes savoyardes enregistrent une baisse de leur DGF** soit 83 % des communes encore dotées, **15 communes ne touchant plus aucune DGF**.

Habitues à participer à l'effort imposé par l'Etat via la dotation forfaitaire certaines d'entre elles s'attendaient malgré tout à un rééquilibrage via une évolution positive de leurs dotations de péréquation

(DSR ou DSU), le gouvernement faisant progresser ces dernières de 180 M€ en 2019. Ce ne fut pas le cas.

Au niveau départemental, l'augmentation du montant de la Dotation Solidarité Rurale (+155 000 €) couvre à peine la diminution de celui de la Dotation Nationale de Péréquation (-128 000 €). L'évolution de la péréquation n'a donc rien de comparable avec celle de la dotation forfaitaire (-1,8 M€).

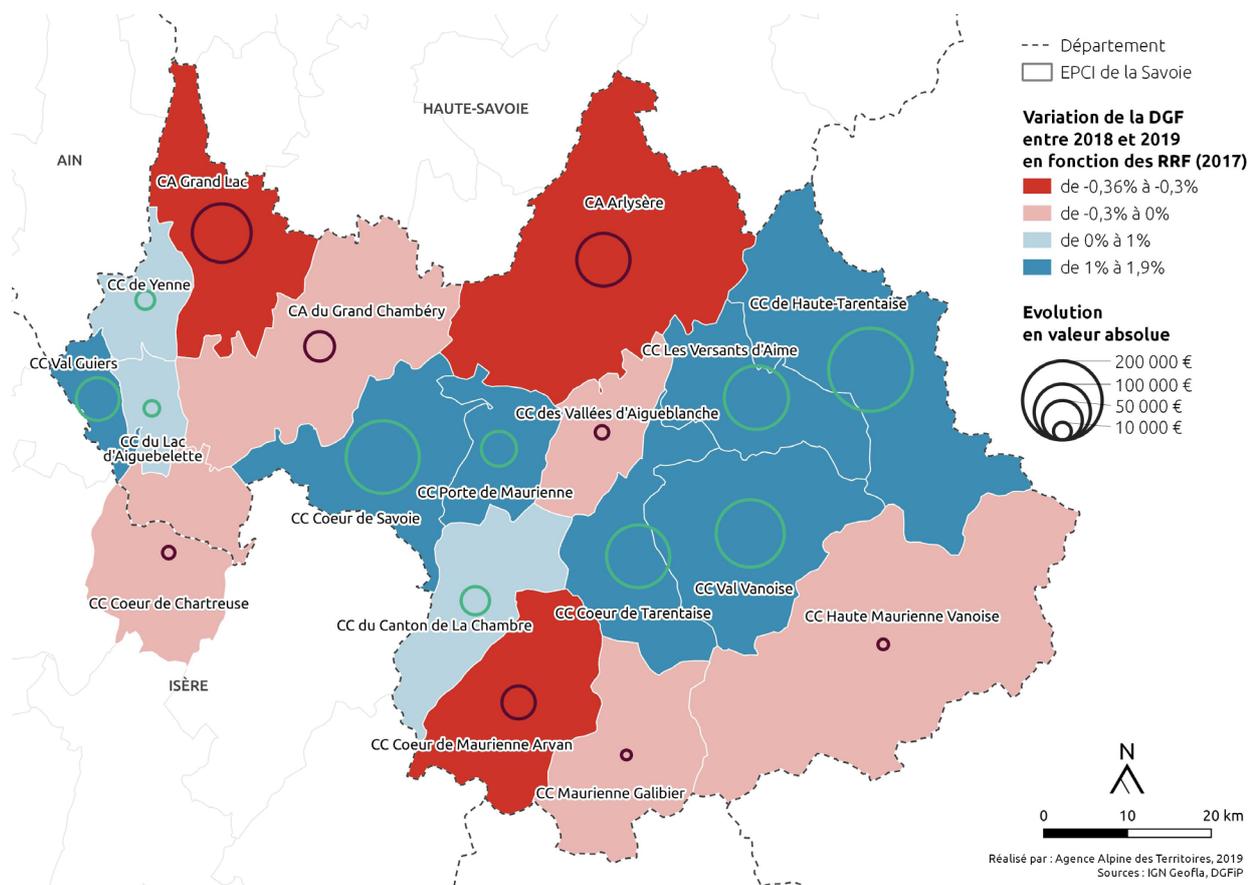
**Cette ponction correspond à l'effort demandé aux communes (175 M€ au niveau national) afin de financer :**

- La solidarité territoriale (pour 60%, les 40% restants étant supportés par les EPCI)
- Le « bonus » alloué aux communes nouvelles
- La réforme de la dotation d'intercommunalité qui enregistre un abondement de +37 M€.

# ABONDEMENT DE LA DOTATION INTERCOMMUNALITÉ SUITE À LA RÉFORME



**+ 1.3 M€ EN SAVOIE**



Les intercommunalités financent elles-mêmes une partie du besoin par **une minoration généralisée de 2.3 % de leur dotation de compensation**. En Savoie, les communautés de communes **Cœur de Tarentaise, Val Vanoise, Haute-Tarentaise et Les Versants d’Aime** en sont exemptées. Ayant été créées après la suppression de la Taxe Professionnelle en 2010, elles ne touchent pas cette dotation. Pour les autres EPCI la contribution s’élève au global à 666 000 €. Il permet de couvrir pour moitié l’évolution positive de la dotation intercommunalité dont l’enveloppe départementale s’élève désormais à 5,6 M€. L’autre partie du besoin est prise en charge par les communes ce qui est inédit. On constate ainsi **une rupture de l’étanchéité entre les dotations « communales » et « intercommunales »**.

Une dotation de compensation qui diminue, des dotations d’intercommunalités qui augmentent donc. Ainsi, 10 EPCI savoyards dont le potentiel fiscal est inférieur à 2 fois la moyenne bénéficient de la « recharge à 5 €/hab minimum ». Cette recharge permet aux communautés de communes **Cœur de Tarentaise, Val Vanoise, Haute-Tarentaise et Porte de Maurienne** de renouer avec la DGF après plusieurs années de disette voire de ponction sur la fiscalité.

Les communautés de communes de **Haute-Maurienne Vanoise, Cœur de Maurienne Arvan, Maurienne Galibier et des Vallées d’Aigueblanche** possédant un potentiel fiscal trop élevé restent les seules à ne plus percevoir de dotation d’intercommunalité.

## COMMENT EXPLIQUER UNE BAISSSE DE MA DOTATION NATIONALE DE PÉRÉQUATION ?

### 4 possibilités :

#### 1 Ma commune connaît une baisse de 10% de la DNP entre 2018 et 2019.

Ma commune est éligible à la part principale (et éventuellement à la part « majoration ») de la DNP en 2018 et en 2019, mais bénéficie du plancher de variation à la baisse.

? Je suis : Aix-les-Bains, Freterive, Hauteluçe...

#### 2 Ma commune connaît une baisse de 50% de la DNP entre 2018 et 2019.

Ma commune est devenue inéligible à la part principale de la DNP entre 2018 et 2019 et n'est pas éligible à la part « majoration » en 2018 comme en 2019. Elle bénéficie cette année d'une garantie de sortie égale à la moitié du montant perçu en 2018.

? Je suis : Loieux, Yenne, St-François de Sales.

#### 3 Ma commune connaît une baisse de 100% de la DNP entre 2018 et 2019.

Ma commune est devenue inéligible à la part principale en 2018. Elle a bénéficié d'une garantie de sortie mais n'est pas redevenue éligible en 2019. La garantie n'ayant d'effet que pendant une année, la DNP totale tombe à zéro.

? Je suis : Villarembert, La Plagne Tarantaise, Grésy s/Isère...

#### 4 Mon taux de perte de la DNP n'est pas précisément égal à 10%, 50% ou 100%.

Cela signifie que plusieurs facteurs interviennent, par exemple la perte de la part « majoration » conjuguée à une hausse de la part principale, ou encore la perte simultanée de la part principale et de la part « majoration ».

? Je suis : Champlarent, Montgilbert, St-Pierre d'Albigny...

## ÉVOLUTIONS GLOBALES DE LA DGF EN SAVOIE 2018/2019

COMMUNES	EN VOLUME	EN %	MONTANT ENVELOPPE 2019	NOMBRE DE COMMUNES BÉNÉFICIAIRES
DSR	155 380 €	1,92 %	8 236 441 €	243
DNP	-127 642 €	-14,47 %	754 326 €	44
DSU	182 770 €	5,52 %	3 494 525 €	2
Total péréquation	210 508 €	1,72 %	12 485 292 €	246
Dotation forfaitaire	-1 845 354 €	-3,52 %	50 530 421 €	244
<b>TOTAL DGF</b>	<b>-1 634 846 €</b>	<b>-2,53 %</b>	<b>63 015 713 €</b>	<b>258</b>

EPCI	EN VOLUME	EN %	MONTANT ENVELOPPE 2019	NOMBRE D'EPCI BÉNÉFICIAIRES
Dotation de compensation	-666 321 €	-2,30 %	28 362 081 €	14
Dotation d'intercommunalité	1 323 946 €	31,02 %	5 592 128 €	14
<b>TOTAL DGF</b>	<b>657 625 €</b>	<b>1,98 %</b>	<b>33 954 209 €</b>	<b>18</b>